



Conseil Communautaire
14 décembre 2017
Tavaux – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 58
Nombre de procurations : 14
Nombre de votants : 72
Date de la convocation : 07 décembre 2017
Date de publication : 22 décembre 2017

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 126/17

Objet

Convention de prestation de services avec la Commune de Crissey

Secrétaire de séance

Maurice HOFFMANN

Rapporteur :

Jean THUREL

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

JL Bouchard, D. Bernardin, JM. Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, JC Robert, R. Pouthier, B. Negrello suppléé par C. Bardoux, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, JC Lab, G. Chauchefoin, A. Albertini, C. Créret, M. Giniès, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, I. Delaine, A. Douzenel, T. Druet, JP. Fichère, JB. Gagnoux, I. Girod, A. Hamdaoui, N. Jeannet, P. Jobez, I. Mangin, S. Marchand, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, H. Prat, JL. Croiserat, F. Macard, L. Bernier, G. Jeannerod, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot suppléé par M. Barbier, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par JS. Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, M. Boué, JM. Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration :

M. Berthaud à S. Champanhet, JP Cuiet à C. Bourgeois-République, C. Demortier à S. Marchand, F. Dray à N. Jeannet, D. Germond à P. Jobez, J. Gruet à A. Douzenel, S. Hédin à L. Bernier, P. Jaboviste à C. Nonnotte-Bouton, S. Kayi à I. Mangin, JP Lefèvre à J. Péchinot, E. Schlegel à JB Gagnoux, JM Sermier à JP Fichère, JC. Wambst à A. Albertini, F. David à D. Bernardin.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

G. Soldavini, F. Barthoulot, I. Voutquenne, S. Calinon, J. Lombard, A. Diebolt, C. Mathez, E. Saget, V. Chevriaux, C. François, G. Coutrot, R. Curly.

Dans le cadre du processus de la mutualisation des services engagé depuis janvier 2012, dont les objectifs et actions ont été rappelés au sein du Schéma de Mutualisation des Services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole adopté début 2016 en assemblée délibérante, la Communauté d'Agglomération propose la mise à disposition de certains services aux communes.

La commune de Crissey a un besoin en matière de personnel suite au départ de l'un de ses agents. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole met ainsi à disposition les moyens nécessaires au bon fonctionnement de ce service. Un agent assurera les missions afférentes à raison de 15 heures mensuelles pour la commune de Crissey, à compter du 13 novembre 2017.

Les missions du poste sont les suivantes :

- Travaux de nettoyage, d'entretien et de remise en ordre des surfaces et locaux du patrimoine de la commune de Crissey et de leurs abords,
- Gestion de la location des salles communales notamment celle de la salle des fêtes et de la salle des associations ainsi que tout autre local pouvant être mis à disposition de potentiels usagers.

Une convention de prestation de services prévoit notamment les modalités de remboursement des frais (rémunération et charges sociales, formation et frais de déplacement) et la durée de la prestation de service.

Cet agent travaille par ailleurs au sein de la Direction des Sports sur des missions d'entretien, à raison de 14 heures hebdomadaires en moyenne.

En cumulant ces deux activités, le temps de travail hebdomadaire de l'agent s'élève à 17 heures 30.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **CREE** un poste d'adjoint technique à raison de 17 heures 30 hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2018,
- **APPROUVE** la convention de prestation de service avec la commune de Crissey pour la période du 13 novembre 2017 au 31 décembre 2017 annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention,

Les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses et en recettes au budget primitif.

Fait à Tavaux,
Le 14 décembre 2017
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,



Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle MR / Direction des Ressources Humaines
- Trésorerie Principale
- Commune de Crissey